

ALKAR SCOP

# CHARTRE ÉTHIQUE ET SOCIALE

---



# Introduction

---

La présente charte éthique et sociale a pour but de définir les valeurs et les principes de notre Société Coopérative et Participative (Scop). Elle vise à promouvoir une gestion responsable de l'entreprise, basée sur l'éthique, la responsabilité sociale et le respect des parties prenantes.

Dans un monde en constante évolution, il est essentiel de définir des principes clairs qui guident nos actions. Cette charte éthique reflète notre engagement envers des valeurs telles que l'intégrité, le respect et la transparence, fondamentales à la réussite et à la durabilité de nos activités.

# Sommaire

---

<b>VALEURS FONDAMENTALES</b>	-----	<b>04</b>
<b>GOUVERNANCE</b>	-----	<b>05</b>
<b>PRINCIPES ÉTHIQUES</b>	-----	<b>06</b>
<b>ENGAGEMENT SOCIAL ET SOCIÉTAL</b>	-----	<b>07</b>
<b>ENGAGEMENT ENVERS LES COLLABORATEURS</b>	----- -----	<b>08</b>
<b>RESPONSABILITÉ DES COLLABORATEURS &amp; ENGAGEMENT ENVERS LES CLIENTS ET PARTENAIRES</b>	----- ----- ----- -----	<b>09</b>
<b>ANTI CORRUPTION ET PROTECTION DES DONNÉES</b>	----- -----	<b>10</b>
<b>DROITS HUMAINS</b>	-----	<b>11</b>
<b>DIVERSITÉ ET INCLUSION</b>	-----	<b>12</b>
<b>PROCÉDURE : DISPOSITIF D'ALERTE</b>	----- -----	<b>13</b>
<b>LEADERSHIP</b>	-----	<b>14</b>
<b>RÉVISION</b>	-----	<b>15-17</b>
<b>SIGNATURE</b>		

# VALEURS FONDAMENTALES

La SCOP ALKAR est une entreprise fondée sur le respect des valeurs suivantes :

- \*\* **Travail collectif** : échanges, complémentarité
- \*\* **Solidarité** : entraide, bienveillance
- \*\* **Responsabilité** : engagement, éthique
- \*\* **Qualité** : rigueur, satisfaction client, respect des normes
- \*\* **Excellence** : en développant notre expertise technique et opérationnelle
- \*\* **Transparence** dans les décisions stratégiques et actes de gestion

à travers ces valeurs, la SCOP ALKAR s'engage sur le respect des principes suivants :

- ° L'exigence dans la réalisation de notre mission aux services de nos clients.
- ° La participation active de tous les salariés à la gestion de l'entreprise ainsi qu'à la prise de décision.
- ° La recherche constante d'un équilibre entre l'intérêt collectif de la Scop et les intérêts individuels de ses salariés.
- ° La solidarité entre les salariés, qui se traduit notamment par le partage équitable des bénéfices.
- ° La transparence de l'ensemble des activités de la Scop, notamment en matière de gestion financière et de prise de décisions.
- ° Le respect des Droits de l'Homme, de l'environnement et des normes sociales et éthiques dans toutes les activités de la Scop.
- ° La Scop s'engage à traiter tous les salariés de manière équitable, quel que soit leur poste ou leur rôle dans l'entreprise.

# GOVERNANCE

---

La Scop ALKAR est gérée de manière participative, en accord avec les principes coopératifs.

Les décisions importantes sont prises collectivement.

Les instances de gouvernance sont organisées de manière à favoriser la participation et la transparence.

La Scop s'engage à favoriser la participation active des salariés à la vie de l'entreprise et à s'impliquer dans la prise de décision.

La gouvernance repose sur les éléments suivants :

- L'Assemblée Générale des coopérateurs
- Le Conseil d'Administration
- Le Comité Social et Economique (CSE)
- Le Comité Opérationnel (COMOP)
- Le Comité RSE

# PRINCIPES ÉTHIQUES

---

Nous agissons avec intégrité et honnêteté en respectant les règles de déontologie et les valeurs de la coopération. Nous refusons toute forme de discrimination, de harcèlement ou d'exploitation, en veillant au respect des travailleurs, des clients et des partenaires.

Les décisions au sein de la Scop ALKAR sont guidées par les principes suivants :

- \*\* Honnêteté, transparence et responsabilité dans toutes nos relations, qu'elles soient internes ou externes.
- \*\* Traitement équitable à tous les collaborateurs, sans discrimination, et veillons à la juste répartition des bénéfices.
- \*\* Respect des individus, des cultures et de l'environnement dans nos pratiques professionnelles et commerciales.

# ENGAGEMENT SOCIAL & SOCIÉTAL

Nous sommes conscients de l'impact de nos activités sur notre environnement , nos salariés, nos clients et la société en général.

Nous nous engageons à adopter une démarche responsable et durable :

- En respectant les lois et les normes en vigueur,
- En favorisant l'économie sociale et solidaire,
- En soutenant les initiatives locales,
- En privilégiant les fournisseurs locaux et équitables,
- En réduisant notre empreinte écologique et en promouvant des pratiques durables,

Nous nous engageons à être transparents sur nos activités et nos résultats, en fournissant des rapports réguliers sur notre performance sociale et environnementale



# ENGAGEMENT ENVERS LES COLLABORATEURS

---

La SCOP ALKAR assure la formation et la sensibilisation des salariés de l'entreprise aux valeurs coopératives, aux principes de gouvernance participative et aux défis sociaux et environnementaux actuels.

L'entreprise encourage les salariés à développer leurs compétences professionnelles et à participer à des formations.

Nous valorisons l'engagement de chacun et garantissons des conditions de travail respectueuses de la dignité et des droits des travailleurs.

Nous veillons à ce que l'information circule de manière transparente entre les collaborateurs et que chacun puisse accéder aux données nécessaires à son implication dans la coopérative.

**Inclusion & diversité :** Nous garantissons le respect de la diversité, l'égalité des chances et l'inclusion de tous, quelles que soient l'origine, le genre, la religion, ou tout autre différence individuelle.

# RESPONSABILITÉ DES COLLABORATEURS

---

Tous les salariés de la Scop ont des responsabilités en matière d'éthique et de responsabilité sociétale.

Ils s'engagent notamment à :

--> Respecter les valeurs et les principes de la Scop tels que définis dans la présente charte. Respecter les normes éthiques et sociales en vigueur dans leur domaine d'activité.

--> Signaler toute violation de la charte éthique et sociale de la Scop.

--> Participer activement à la gestion et à la prise de décision de la Scop.

Chaque collaborateur est responsable de ses actions et s'engage à respecter les décisions collectives.

## ENGAGEMENT ENVERS LES CLIENTS ET PARTENAIRES

---

- Clients et partenaires : Nous construisons des relations de confiance basées sur la transparence, la qualité, l'éthique et le respect des engagements pris.
- Communauté et environnement : Nous nous engageons à minimiser notre impact environnemental et à participer activement au développement de notre communauté locale.

# ANTI-CORRUPTION

---

ALKAR SCOP s'engage fermement à lutter contre toute forme de corruption dans le cadre de ses activités. Nous interdisons strictement toute pratique de pots-de-vin, ainsi que l'acceptation de cadeaux ou de gratifications pouvant influencer les décisions commerciales. Les cadeaux et avantages reçus ou offerts doivent rester occasionnels et de faible valeur, afin de ne jamais compromettre notre intégrité ni celle de nos partenaires. Cette approche rigoureuse vise à maintenir la transparence et l'équité dans nos relations avec nos clients, fournisseurs et toutes les parties prenantes.

# PROTECTION DES DONNÉES

---

Dans le secteur du bâtiment, ALKAR SCOP accorde une grande importance à la protection de la propriété intellectuelle et à la confidentialité des informations. Nous veillons à ce que toutes les idées, plans, et conceptions soient respectés et protégés, afin de garantir les droits de nos collaborateurs et partenaires. La protection des données est également une priorité : nous nous assurons que les informations personnelles et professionnelles que nous traitons soient sécurisées et gérées de manière transparente, en conformité avec les réglementations en vigueur.

De plus, ALKAR SCOP s'engage à une communication responsable, en fournissant des informations précises et vérifiées sur nos projets et nos engagements, afin de maintenir la confiance de nos clients et de nos parties prenantes.



# DROITS HUMAINS

---

## **Travail forcé**

Nous nous engageons avec nos fournisseurs à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour prévenir toute pratique s'apparentant au travail forcé ou obligatoire au sens des conventions de l'OIT qui le définit comme « tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré »

Le Fournisseur est particulièrement vigilant au regard de l'existence des pratiques suivantes : heures supplémentaires forcées, ou toute pratique s'apparentant à une forme d'esclavage moderne.

## **Travail illégal**

Nous nous engageons avec nos fournisseurs à ne pas avoir recours au travail illégal, tel que défini par les règles des pays dans lesquels il intervient. Il met en œuvre les moyens nécessaires pour s'assurer de la conformité de la situation de ses employés à la réglementation locale.

## **Travail des enfants**

Nous nous engageons avec nos fournisseurs à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour s'assurer de ne pas employer directement ou indirectement des enfants, conformément aux dispositions de l'OIT et aux principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

## **Non-discrimination**

Nous nous engageons avec nos fournisseurs à n'établir aucune distinction sur la base de la race, la couleur, le sexe, la religion, l'âge, l'opinion politique ou l'origine sociale qui aurait pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de chances ou de traitement en matière d'emploi ou de profession conformément à la convention de l'OIT.

# DIVERSITÉ ET INCLUSION

---

Chez ALKAR, nous croyons que la diversité et l'inclusion sont des piliers essentiels pour bâtir une chaîne d'approvisionnement durable et responsable. À travers nos pratiques d'achat, nous nous engageons à promouvoir des opportunités équitables, soutenir des partenaires issus de milieux divers et contribuer activement à une économie plus inclusive.



Nous collaborons avec des fournisseurs partageant nos valeurs et mettant en œuvre des politiques en faveur de l'inclusion et de l'égalité des chances.

# DISPOSITIF D'ALERTE

---



Le présent dispositif est destiné à recevoir les alertes signalées conformément à la loi n°2016-1691 du 09 décembre 2016 modifiée par la loi n°2022-401 du 21 mars 2022 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (loi Sapin 2).

Voici les différentes étapes et le contact référent.

## **1- Confidentialité**

ALKAR Scop s'interdit de révéler l'identité du Lanceur d'Alerte, sauf aux personnes ayant un intérêt à connaître des faits pour les besoins de l'instruction d'alerte.

## **2- Description des faits**

Exposer de manière la plus objective et la plus précise possible les faits ou informations dont vous avez eus connaissance en précisant la date et le lieu.

## **3- Bonne foi du Lanceur d'Alerte**

« Je certifie sur l'honneur que la présente communication est faite de bonne foi et sans intérêt financier direct. Sauf erreur ou omission volontaire, j'accepte et reconnais que tout recours abusif à ce dispositif d'alerte peut m'exposer à une procédure disciplinaire, ainsi qu'à des poursuites judiciaires le cas échéant. »

## **4- Anonyme ou non**

Contact référent : Sophie SARLANG

Mail : [alertes@alkar.fr](mailto:alertes@alkar.fr)

Tel : 05 24 82 10 84

# LEADERSHIP

---

Les dirigeants de la SCOP ALKAR s'engagent à être les premiers garants de cette charte éthique. Ils s'assurent de son application au quotidien et servent d'exemple à tous les membres dans le respect des valeurs coopératives.



**“Agir de manière éthique, honnête et transparente dans toutes les interactions.”**

# RÉVISION ET MISE À JOUR

La SCOP ALKAR s'engage à réviser périodiquement cette charte pour l'adapter à l'évolution des pratiques, des lois, et des attentes de ses parties prenantes.

Des formations sont régulièrement proposées pour sensibiliser les membres aux enjeux éthiques.

Date : 15 janvier 2025



# SIGNATURE CHARTE

---

## **Engagement envers la Charte**

En signant cette charte, nous, soussignés, reconnaissons avoir pris connaissance des principes et des engagements qu'elle contient. Nous nous engageons à respecter et à appliquer ces règles dans l'ensemble de nos activités, afin de garantir que les valeurs d'ALKAR SCOP soient mises en œuvre de manière cohérente et transparente.

---

## **DIRECTION ALKAR SCOP**

Nom de la personne signataire :

Lieu et date :

Signature:

## **NOM DE L'ENTREPRISE (POUR LES PARTENAIRES) :**

Nom de la personne signataire :

Lieu et date :

Signature :

